



Municipalité de Donneloye
Rue des 3 Fontaines 18
1407 Donneloye

Tél. 024/433.19.50

E-mail info@donneloye.ch

Donneloye, le 31 octobre 2023

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis No. 06/2023

Budget 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a adopté le budget pour l'année 2024 en date du 30 octobre 2023. Il laisse apparaître un excédent de charges de CHF 452'680.00 pour un total de recettes de CHF 2'969'670.00 et un total de charges de CHF 3'422'350.00.

Conformément aux dispositions légales, ce projet de budget a été transmis à la Commission des finances et gestion pour étude et rapport.

Afin de faciliter le travail de la Commission et la compréhension du budget, nous apportons ci-après les commentaires suivants, notamment sur les différences avec le budget 2023.

Les calculs sont basés sur une population de 930 habitants (pour le budget 2023 : 915 habitants).

ADMINISTRATION GENERALE

102 Municipalité – Vacations

Contrairement au budget 2023, mais en relation avec les comptes 2022, les vacations des membres de la municipalité sont directement ventilées dans les dicastères concernés. Le total présente une légère augmentation de CHF 2'000.00.

110 Administration générale

Augmentation des charges : + CHF 40'000.00

+ CHF 2'000.00 : Salaires, hausse du nombre d'heures en vue du passage au nouveau plan comptable MCH2

+ CHF 15'000.00 Adaptation des charges sociales sur la base des derniers décomptes salaires et charges sociales de 2022 (sous-estimés au budget 2023).

Frais informatique :

+ CHF 18'000.00 A la suite d'un audit, mise en place d'une nouvelle maintenance informatique

Achat mobilier et machines :

+ CHF 5'000.00 Remplacement du photocopieur

Pour les autres postes : réajustement des montants par rapport aux comptes 2022.

150 – Affaires culturelles et de loisirs et 160 – Tourisme

Augmentation du nombre des habitants

180 - Transports publics

Augmentation selon budget transmis par la DGMR

113 Service du personnel

Au budget 2023, les montants des salaires et des charges sociales étaient indiqués pour l'ensemble du personnel et ventilés par imputations internes dans les différents dicastères. Pour le budget 2024 et comme que déjà appliqué lors du bouclage des comptes 2022, les salaires sont directement comptabilisés par dicastères. Cependant les charges sociales et le salaire de l'employé communal sont toujours ventilés par imputations internes.

FINANCES

IMPOTS

	<u>Budget 2024</u>	<u>Budget 2023</u>	<u>Comptes 2022</u>
210.400	1'430'000.00	1'405'000.00	1'455.979.70
210.404	15'500.00	33'000.00	90'926.00
210.4411	19'500.00	23'000.00	81'457.20

210.400 - Impôts sur revenu et fortune

Le montant de l'impôt des personnes physiques sur le revenu et la fortune a été estimé selon les acomptes 2023 au 31.08.2023.

210.404 et 210.4411 - Droits de mutation et impôts sur les gains immobiliers

La Municipalité a souhaité inscrire un montant afin de se rapprocher, si possible, un peu mieux de la réalité. Les chiffres au budget 2024 représentent environ le 30% des montants reçus en 2022.

SERVICE FINANCIER

Intérêts dettes à long terme 220.322

Total des emprunts au 31.12.2023 : CHF 1'594'583.00 dont CHF 780'000.00 pour les travaux de l'épicerie et de la Clef des Champ ; les intérêts de cet emprunt sont ventilés dans les comptes 355 Auberge communale et 3551 Epicerie communale.

Les intérêts supplémentaires pour l'emprunt qui serait conclu, selon le préavis 05/2023, sont estimés à CHF 7'000.00.

Fonds de péréquation (220.352 et 220.452)

Selon les montants des acomptes 2024 communiqués par le Canton.

DOMAINE ET BATIMENTS

BATIMENTS

Les travaux lourds prévus dans les appartements du collège de Mézery et du collège de Prahins font partie d'une demande d'investissement séparée selon le préavis no 05/2023. En cas d'acceptation de ce préavis la somme de CHF 150'000.00 sera portée en déduction de l'excédent de charges du budget 2024 et sera amortie sur 10 ans dès 2025.

Dans les autres bâtiments, quelques montants sont mis en réserve pour l'entretien des bâtiments et des installations.

COLLEGE DE DONNELOYE

Revenus des immeubles 3511.4271

Augmentation des revenus à la suite de la location des 4 salles de classe + la salle des maîtres par l'Association Graines d'Orties.

Les frais de conciergerie relatifs à ces classes ne sont plus à la charge de la commune.

GRANDE SALLE

1^{er} amortissement du préavis 04/2023 Assainissement des abris et réfection de la place extérieure : + CHF 4'500.00

AUBERGE COMMUNALE

Eau-Energie-Combustible 355.312

Répartition des frais avec l'épicerie, selon décompte au 31 mars.

Intérêt prêt long terme

Emprunt groupé avec l'épicerie, taux bloqué sur 10 ans à 0.25%. Intérêt calculé sur un emprunt de CHF 429'000.00.

Amortissement

Amortissement comptable des chambres d'hôtes selon directive de la Commission des finances : CHF 3'000.00 et amortissement des travaux en attente de l'estimation fiscale du bâtiment.

EPICERIE COMMUNALE

Eau-Energie-Combustible 3551.312

Compteur RE Bancomat – refacturé à la Banque Raiffeisen

Intérêt prêt long terme

Emprunt groupé avec l'épicerie, taux bloqué sur 10 ans à 0.25%. Intérêt calculé sur un emprunt de CHF 351'000.00.

Amortissement 3551.330

+ CHF 2'060.00 Augmentation de l'amortissement selon estimation fiscale

BATIMENTS PRAHINS

Villa Praz Jaquet 13 : les travaux urgents (sanitaires) ont été effectués en 2023. La Municipalité étudie les possibilités futures de ce bâtiment.

TRAVAUX**ROUTES**Eclairage public 430.312

CHF - 11'000.00 Diminution des coûts à la suite du passage au LED.

Entretien des routes 430.314

CHF 50'000.00 entretien courant et route pour les Granges de Gossens.

Amortissements obligatoires Eclairage public 430.3311

CHF 20'000.00 Selon préavis 05/2022 remplacement des luminaires par des LED, amortissement sur 10 ans.

CIMETIERES

+ CHF 6'000.00 Réparation partielle du mur du cimetière à Prahins.

ORDURES MENAGERES – DECHETERIESHonoraires enlèvement des déchets 450.318

Estimation selon comptes partiels 2023.

Taxes déchets 450.434

Estimation 730 adultes et 200 enfants.

EPURATIONHonoraires et prestations de services – 460.318 :

Etude complémentaire pour une step régionale, à répartir entre les communes participantes.

Au vu de la complexité de l'élaboration du nouveau règlement sur l'évacuation et épuration des eaux, une aide a été demandée auprès d'un bureau technique.

Une augmentation des taxes d'épuration et d'évacuation des eaux est nécessaire afin de se mettre en conformité avec la législation, les nouvelles taxes ne sont pas prises en compte dans le budget 2024.

Stations d'épuration

Variation minime par rapport au budget 2023, montants reportés.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

	<u>Budget 2024</u>	<u>Budget 2023</u>	
510.352	629'000.00	598'000.00	

Enseignement primaire et secondaire 510.352

Selon le budget de l'ASIRE : CHF 675.85 par habitant (budget 2023 : CHF 653.09)

POLICE**POLICE « REFORME POLICIERE »**

Selon le montant des acomptes communiqué par le Canton.

DEFENSE INCENDIE

Part de la commune selon budget du SDIS Régional : CHF 45.42 par habitant.

PROTECTION CIVILE

Part de la commune selon budget de l'ORPC : CHF 19.35 par habitant.

SERVICE SOCIAL

		<u>Budget 2024</u>	<u>Budget 2023</u>
710.352	RAS-OASIS et ZONE BLEUE	8'450.00	8'800.00
710.3521	FAJE-EFAJE	165'000.00	130'000.00

PAR Charges 710.352

RAS : 2 voix

OASIS : CHF 5.00/hab.

Buts optionnels - AFPT Zone bleue : CHF 3.50/hab.

Part charges EFAJE 710.3521

EFAJE : selon budget de l'EFAJE (heures estimées au 1^{er} semestre 2023)

Augmentation du tarif horaire et augmentation des heures

- accueil familial + 8'000 heures – coût 2023 + 0.02 CHF
- accueil préscolaire – 2'600 heures – coût + 0.37 CHF
- accueil parascolaire + 2'600 heures – coût + 0.24 CHF

PREVOYANCE SOCIALE**Part au canton 720.351**

Facture sociale selon le montant des acomptes communiqué par le Canton.

SERVICE DES EAUX

Estimation de la vente d'eau selon les comptes provisoires 2023

Attribution au fonds eau : le compte eau ne doit pas être bénéficiaire.

La Municipalité et la boursière se tiennent à disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements complémentaires désirés.

En conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Donneloye

- Vu le projet de budget et le préavis No 06/2023 présentés par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D E C I D E

1. d'accepter le budget de la bourse communale arrêté comme suit pour l'année 2024

Charges	CHF 3'422'350.00
Revenus	CHF 2'969'670.00
Excédent des charges	CHF 452'680.00

Ou en cas d'acceptation du préavis N° 05/2023, l'excédent des charges pour le budget 2024 s'élèvera à CHF 302'680.00.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le Syndic

B. Reymondin



la Boursière

F. Gavillet

Annexe : budget 2024